

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 228-178-1911 portant fixation du budget général let 1911 portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1911.

n° 228-178-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 août 1911

Numéro JO
n° 178 du 01/09/1911

Date du numéro
1 septembre 1911

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 13 juillet 1911 portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1911 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Sont promulgués à la Côte Française des Somalis pour y être exécutés suivant leurs forme et teneur, les articles premier, 16, 17, 18, 19, 20, 21,,22, 24, 27, 72, 125, 126, 127 de la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1911 dont le texte est ci-après annexé. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué. partout où besoin sera, et publié au Journal Officiel de la Colonie.

CASTAING.